

	<b>BUREAU DIRECTEUR</b> <b>11.03.2009</b>	
--	--	--

**Membres présents :** Mmes A.BLONDEL, Ja.LECACHEUR, F.TERNOIS.  
 Mrs F.BLONDEL, H.BOURGAULT, D.DELOR, G.SENECAL.

**Membre excusé :** M. J.MANOURY.

**Invités :**

**Le quorum étant atteint (6 présents), la séance est ouverte à 19h00.**

## **1 Approbation du procès-verbal du bureau directeur du 08.01.2009 :**

Après que **Gérard SENECAL** eut rappelé que l'ordre du jour initialement prévu n'avait pas pu être suivi suite à l'intervention d'**Hugues BOURGAULT** qui a entraîné l'étude des différents points dans le désordre et sans remarques des membres présents, ce P.V. est approuvé par cinq voix et une abstention : **Françoise TERNOIS**, empêchée. La contribution de **Françoise TERNOIS** arrivée après le BD n'a pas été incluse dans /ou à la suite du compte-rendu, ce qu'elle regrette. A la demande de **Daniel DELOR**, ce sera fait.

## **2 FINANCES :**

### **2.1 Le point au 10.03.2009**

Notre trésorière distribue le « Grand Livre 2008 » aux membres du BD.

Le Président fait part de ses inquiétudes quant à l'avenir de nos finances, après le déficit de 12 000 € de 2008 et aux craintes de voir les subventions provisionnées ne pas atteindre le niveau escompté. **Daniel DELOR** rappelle son intervention du dernier C.A. concernant cette baisse probable des ressources des collectivités locales et leurs conséquences éventuelles sur les clubs.

Françoise TERNOIS donne l'état des comptes au 10.03 :

Compte courant :	4 654.70 €
Livret A:	15 493.38 €
Livret B	225.62 €
SICAV	18 213.65 €
Total	38 587.35 €

Nous n'avons aucune somme due. Seule la facture DETRIGNE (le vidéoprojecteur n'est pas encore installé.) est en attente.

Quelques clubs sont en retard sur la première et la seconde tranche de facturation. L'année précédente est soldée. Il faudra relancer ces clubs et envisager de mettre des pénalités de retard. **Daniel DELOR** proposerait d'intégrer l'obligation de se mettre en règle financièrement dans la CMCD à une date butoir à déterminer.

Pour autant, les retardataires ne sont pas en grand danger.

**Françoise TERNOIS** informe les administrateurs qu'un rappel France Telecom de plus de 400 € vient de nous parvenir qui correspond au passage en NUMERIS (abonnement de 35 €/ht/mois). Le contrat de téléphonie sera donc revu avec CONSULCOM car l'installation ne nous satisfait pas tant en fonctionnement qu'en financement.

Une étude complète sera faite pour l'Internet et la téléphonie, notre site migrant vers ALOA, nous n'avons plus d'intérêt à rester chez ALTITUDE.

Pour l'instant, le photocopieur a été payé sur les finances propres. Nous sommes toujours en attente du prêt FFHB et du prêt relai de la LNHB... Ces prêts risquent d'arriver un peu trop tard. La Caisse d'Epargne nous a répondu favorablement pour un prêt également au vu du bilan 2008.

Le Président répète qu'il préfère les prêts à taux zéro de la FFHB ou de la LNHB. Dès que les aides à la formation seront arrivées, nous pourrons rembourser la LNHB.

Il tempère l'optimisme de notre trésorière car, les subventions risquant de diminuer, nous risquons de nous retrouver en difficulté en fin de période puisque nous utilisons déjà les financements de la 2<sup>e</sup> tranche de factures.

**Françoise TERNOIS** nous indique que les 17 654 € de la subvention 2009 du département (70% du total) sont accordés.

La subvention concernant le matériel d'équipement sera comptabilisée à part.

**Gérard SENECA** remarque que nous avons tablé sur 31 000 € pour 2008, somme à laquelle nous n'arriverons pas, de même que nous n'arriverons pas aux 35 000 € espérés pour 2009. Cela confirme ses inquiétudes pour l'année en cours car nous serons à 29 000 €. Nos produits seront donc inférieurs aux prévisions trop optimistes. Nous allons devoir être très attentifs aux actions entreprises.

**Daniel DELOR** rappelle que la taxe professionnelle va être supprimée, pour partie, ce qui va entraîner des conséquences dramatiques pour nos clubs qui verront sans doute leurs subventions diminuées ou bloquées. Nous-mêmes risquons de voir nos subventions diminuer.

**Hugues BOURGAULT** craint pour l'avenir des clubs si leurs subventions baissent. Ceux-ci risquent en effet de se retrouver en déliquescence dans les années à venir.

## **2.2 Projet d'emploi C.T.F.**

Nous devons réfléchir sur l'avenir de l'emploi dans notre Comité. En particulier l'embauche et l'emploi d'un CTF.

Un dossier se basant sur l'expérience du Calvados et la fiche de poste type d'un CTF, son contrat de travail et ses conditions de salaires sont présentés aux membres du BD.

Nous avons déjà réalisé une fiche de poste pour nos emplois tremplins copiée sur la fiche CTF sachant qu'**Olivier CLERMONT** et **Vincent CORDIER** n'étaient qu'agents de développement sportif et ne pouvaient pas remplir toutes les conditions et missions. Ces fiches étaient basées sur les conditions de la CCNS. Ces fiches sont étudiées car certains membres du Bureau sont nouveaux.

**Françoise TERNOIS** fait remarquer que pour ce qui concerne les déplacements en mission, nous ne pourrions sans doute pas prendre le tarif Comité mais celui des impôts. Il faudra vérifier avec la CCNS.

**Daniel DELOR** souhaite que des garde-fous soient posés sur les implications externes de notre CTF afin de le protéger. **Jacqueline LECACHEUR** pense que cela n'est pas possible car s'agissant de son temps personnel.

**Françoise TERNOIS** demande comment le Comité va faire administrativement pour se retirer des groupements et passer de ceux-ci au Comité ... **Gérard SENECA** rappelle la décision de notre Conseil d'Administration de se retirer des groupements employeurs. Ceux-ci se doivent de trouver d'autres membres. Pour notre part, il nous suffit de déclarer 3 mois avant notre décision de nous retirer. Il nous faut donc conserver **Olivier CLERMONT**, s'il accepte nos conditions, et qu'Yvetot garde **Vincent CORDIER**, pour éviter en l'état actuel des groupements que ceux-ci subissent un licenciement.

**François BLONDEL** fait part d'intentions d'**Olivier CLERMONT** de conserver son poste car son travail lui plaît.

**Gérard SENECA** prévoit de rencontrer les employés et les groupements pour connaître leurs volontés. En tout état de cause, il semble que **Marc FERRON** pense que l'évolution d'**Olivier**

**CLERMONT** permet maintenant, en poursuivant quelques formations, d'envisager pour lui un poste de C.T.F.

Le passage au poste CTF permettra de signer la convention tripartite FFHB/LNHB/COMITES et obtenir ainsi une aide fédérale et régionale. Ces aides seraient d'environ 3 000 €/an de la FFHB et 2 000 € de la LNHB. L'aide fédérale étant dégressive selon la taille des Comités.

**Hugues BOURGAULT** demande si l'on est obligé de faire un appel à candidature pour embaucher un CTF.

**Daniel DELOR** répond qu'en tant qu'association de droit privé, nous embauchons qui l'on veut en établissant une fiche de poste.

**Gérard SENECAI** complète en rappelant qu'il est préférable de conserver quelqu'un, avec un autre statut, qui connaît bien la structure que recommencer avec un débutant. Cela permet de gagner en efficacité immédiate.

Il suffirait d'actualiser cette fiche pour notre projet à venir. Hugues BOURGAULT se propose de le faire. **Gérard SENECAI** lui demande de le faire rapidement car des rencontres sont prévues avec notre CTS. Il rappelle aussi à **Daniel DELOR** qu'il lui a demandé de réfléchir à un projet Comité.

**Annie BLONDEL** rappelle une situation où la signature de la Convention nous privait de la présence de nos employés lors des regroupements Comité ... Il faudra donc être vigilants sur ce sujet.

Se pose donc le problème du financement du poste. **Gérard SENECAI** a donc demandé à notre trésorière de lui préciser le coût d'un emploi tremplin (salaires, charges, déplacements et autres ...)

En octobre 2008, le salaire chargé d'**Olivier CLERMONT**, allègements compris, nous revenait à 1911.89 €, sur un salaire de base de 1501.90 €.

**Françoise TERNOIS** pense qu'on doit lui garder son ancienneté et lui garder sa prime. Elle rappelle aussi que les heures travaillées le dimanche sont des heures à 50%. **Gérard SENECAI** rappelle que la CCNS et la Cour de justice européenne ne prévoient que le jour hebdomadaire de repos, qui n'est pas nécessairement le dimanche, il souhaite par ailleurs que l'on reste prudent quant aux conditions salariales. **Daniel DELOR** suggère de créer des primes d'intéressements sur des nouvelles activités bénéficiaires pour le Comité.

Reste le problème du financement du poste ...

Celui-ci s'élèvera à 24 000 €, nous dépensons déjà 12 000 € pour ces 2 postes ... si l'on compte les 5 000 € de subventions fédérales, il nous faut trouver 7 000 €.

Si notre budget est équilibré cette année (en réduisant les actions envisagées), nous pourrions passer ce cap difficile. Mais il nous faudra mettre en place une participation financière des clubs à l'emploi CTF pour prévenir la sortie des dispositifs aidés. Ce que **Françoise TERNOIS** étudiera.

Cette participation serait de 1 €/an/licencié pendant 3 années pour parvenir à 3 €. Mais ce montant sera fonction de l'état des finances du Comité.

**Annie BLONDEL** craint des réticences des clubs. Que se passera-t-il si ceux-ci refusent ce projet ?

Compte tenu de ces éléments de réflexion, le Bureau Directeur est favorable à ce projet et autorise le président à poursuivre ses entretiens avec les différentes instances.

Le Conseil d'Administration sera appelé à se prononcer sur ce projet.

### **2.3 Projet de redevances et indemnités :**

**Françoise TERNOIS** distribue un document sur les redevances portant sur plusieurs années et faisant apparaître les augmentations en pourcentages.

Une ligne est à ajouter : **participation à l'emploi CTF/an/licencié : 1 €**

Compte tenu de nos difficultés (déficit de 12 000 € en 2008), ces redevances et indemnités sont proposées en légère augmentation, modulée, pour nous permettre de mettre en place des actions de développement.

Nous devons, de toute manière, parvenir à équilibrer nos budgets ... qui sont en déséquilibre depuis quelques années.

Les lignes concernant la formation des cadres sont supprimées, celle-ci relevant maintenant de la L.N.H.B.

Par contre, en tenant compte de la baisse et de la stabilité provisoire des carburants, l'indemnité kilométrique sera laissée à son niveau actuel.

Les propositions seront adressées aux administrateurs pour étude et validation.

#### **2.4 Projet de budget 2010 :**

**Les charges** sont étudiées afin de les déterminer au plus juste. Les Commissions seront invitées à tenir leurs prévisions et à rationaliser les actions.

**Françoise TERNOIS** estime que c'est aux présidents de commissions de les déterminer. **Gérard SENECALE** répond que cela sera fait mais qu'il nous faut bien y réfléchir avant.

Les frais de représentation, de présidence, de trésorerie et de secrétariat, difficiles à déterminer car ne dépendant que partiellement des calendriers de réunions, sont estimés au plus juste. Certains postes (secrétariat et trésorerie) posant problème car ne nécessitant pas forcément de déplacements au siège ...

**Gérard SENECALE** relance la possibilité de l'abandon de créances qui a été utilisée en 2005 et 2006 et qui n'avait pas posé de problèmes à l'époque. Il propose à **Daniel DELOR** d'étudier le document établi à l'époque pour validation par rapport aux textes législatifs.

Pour ce qui concerne les frais mixtes de fonctionnement, il serait nécessaire de continuer à rechercher des économies afin de revenir vers les 50%.

**Daniel DELOR** propose de faire ressortir le poste CTF pour le valoriser. Il est cependant nécessaire de le laisser dans ce poste car ces charges sont ensuite réparties entre les différentes commissions.

Les produits seront estimés par notre trésorière à partir des tarifs redevances proposés.

Pour ce qui concerne les subventions, il sera nécessaire de les estimer au plus juste en fonction de l'évolution des politiques de l'Etat et des collectivités territoriales. Les subventions seront très certainement inférieures aux prévisions pour 2009 ...

#### **2.5 : Pré-matérialisation d'un projet de Comité 2009/2012 :**

**Daniel DELOR** préparera ce dossier à partir d'exemples existants et du vécu de notre Comité.

#### **2.6 Forum des présidents :**

Supprimé en l'état actuel au vu du peu d'empressements des clubs à répondre à ce projet. Nous veillerons, le cas échéant, à proposer des ½ journées à thèmes.

#### **2.7 Questions diverses :**

**François BLONDEL** : remise de récompenses sur les matches GONFREVILLE/DIJON (03/04) et OISSEL/VILLEPINTE (03/05).

**Hugues BOURGAULT** : Journée des Comités, à GRAVENCHON, le 05 avril prochain avec les Comités disponibles.

Un stage de jeunes-arbitres se tiendra ce même jour.

Les repas seront pris en charge par le Comité.

Une récompense sera offerte à chaque jeune.

Sont concernés : Sélections S.M 95 F/M + 96 F

95 F/M Manche et 95 M de l'Eure (sous réserve)

Formation cadres : La Seine Maritime avait proposé de faire ces formations en journées, cela n'a pas été accepté.

La liste des formateurs a été établie mais toutes les personnes sollicitées n'ont pas encore répondu.

Les sites ont été également modifiés... avec des changements de dates inévitables.

Le BD de la LNHB doit se déterminer pour valider ce projet. Notre Comité était en avance par rapport aux autres Comités, nous pouvions mettre en place les deux niveaux ... Mais il faut se plier aux exigences de l'ETR. Quatre ½ journées devraient cependant pouvoir se mettre en place, plus une autre en septembre.

**Gérard SENECAL** demande à **Hugues BOURGAULT** d'adresser les comptes-rendus des réunions de la technique cadres à **Marc FERRON** pour éviter les quiproquos et les malentendus.

**Hugues BOURGAULT** rappelle les Inter Comités à OCTEVILLE le 22 mars ; Si nous sommes qualifiés, le prochain tour se passerait dans quatre semaines.

**Daniel DELOR** informe de la tenue d'une réunion de la COPRODE le 18 mars à Gonfreville.

**François BLONDEL** rappelle le HAC/CHINE féminin, aux Docks Océane, le 25 mars. La LNHB a acheté 750 places pour cet événement.

**Annie BLONDEL** demande où en sont les 7116 € de la formations du personnel.

**Gérard SENECAL** répond que le dossier, à la région, était vide. Il a donc demandé à notre trésorière de l'adresser à nouveau. Cela demandera sans doute 3 à 4 semaines avant que cela n'arrive sur les comptes de groupements qui nous les reverseront ensuite.

**Annie BLONDEL** demande si un document a été établi pour garantir cette avance de fonds.

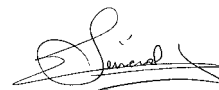
**Françoise TERNOIS** lui répond qu'étant responsable des finances des groupements employeurs et du comité, elle avait pensé que cela n'était pas nécessaire.

Fin de la réunion à 22h05mn

La Secrétaire Générale  
Secrétaire de séance  
**Annie BLONDEL**

Le Président

**Gérard SENECAL**



---

***Procès-verbal adopté à la majorité des présents lors du Bureau Directeur du 06 mai 2009 après modifications.***

***Pour : 7***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

---



*Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce document que si nécessaire*